

Les ENJEUX



**L'agriculture : un enjeu stratégique
et une activité économique à part entière** _____ 18

**L'espace agricole : un élément identitaire,
garant d'une préservation de la biodiversité** _____ 22

**La compétition avec d'autres activités
pour l'usage des sols** _____ 22

Comment concilier les différents usages ? _____ 24

L'agriculture : un enjeu stratégique et une activité économique à part entière

L'agriculture doit aujourd'hui à la fois produire plus et mieux pour répondre d'une part à la croissance démographique et aux besoins alimentaires, d'autre part aux adaptations nécessaires à la préservation de l'environnement. L'agriculture doit pouvoir assurer l'autonomie alimentaire du pays en restant compétitive et diversifiée.

Dans une perspective de développement des énergies renouvelables, l'agriculture est également amenée à jouer un rôle de plus en plus essentiel, notamment par la production de bois énergie issu du bocage et la méthanisation.

En Mayenne, l'agriculture est une **composante structurelle essentielle**. Cette **activité économique est génératrice d'emplois**. Associée à un secteur agroalimentaire performant, l'agriculture mayennaise génère une activité pour près de 15 % des actifs.



Or, l'activité agricole est soumise à des contraintes foncières et réglementaires importantes qui nécessitent la préservation de la ressource « sol » et le maintien de la cohérence des exploitations. Les conséquences d'une consommation importante de foncier agricole sur les exploitations sont bien sûr économiques avec une perte de cultures ou de fourrages, d'aides compensatoires... Elles sont aussi d'ordre environnemental avec des réductions de surfaces épandables importantes dans un département d'élevage.

Cette pression est notamment reflétée par la valeur vénale des terres agricoles qui atteignait, au niveau régional, un maximum en Mayenne en 2008 (la valeur départementale à l'hectare représentait alors une fois et demi la valeur moyenne à l'hectare en Pays de la Loire).

La qualité agronomique des sols est rarement prise en compte dans les projets de développement urbain. L'absence d'un tel diagnostic conduit à urbaniser des sols d'une valeur agronomique élevée. Il importe pourtant de souligner que le Conseil général a entrepris depuis plusieurs années un travail important de cartographie des sols du département.



L'agriculture : un enjeu stratégique et une activité économique à part entière



Une unité de méthanisation

L'agriculture : un enjeu stratégique et une activité économique à part entière

Prochainement, cette cartographie pédologique pourra être disponible à l'échelle 1/10 000^{ème} sur plus de 87 % du territoire et mériterait d'être exploitée afin d'orienter l'élu local qui souhaite s'engager dans un développement et un aménagement durable de son territoire.

Se préoccuper de la valeur agronomique du sol revient à lui attribuer une valeur différente selon sa nature.

Les potentialités agronomiques du département

Les éléments pris en compte dans l'établissement de cette carte sont essentiellement :

- les aspects hydriques avec la réserve en eau et l'importance de l'engorgement en eau ;
- les aspects liés au pH naturel des sols.

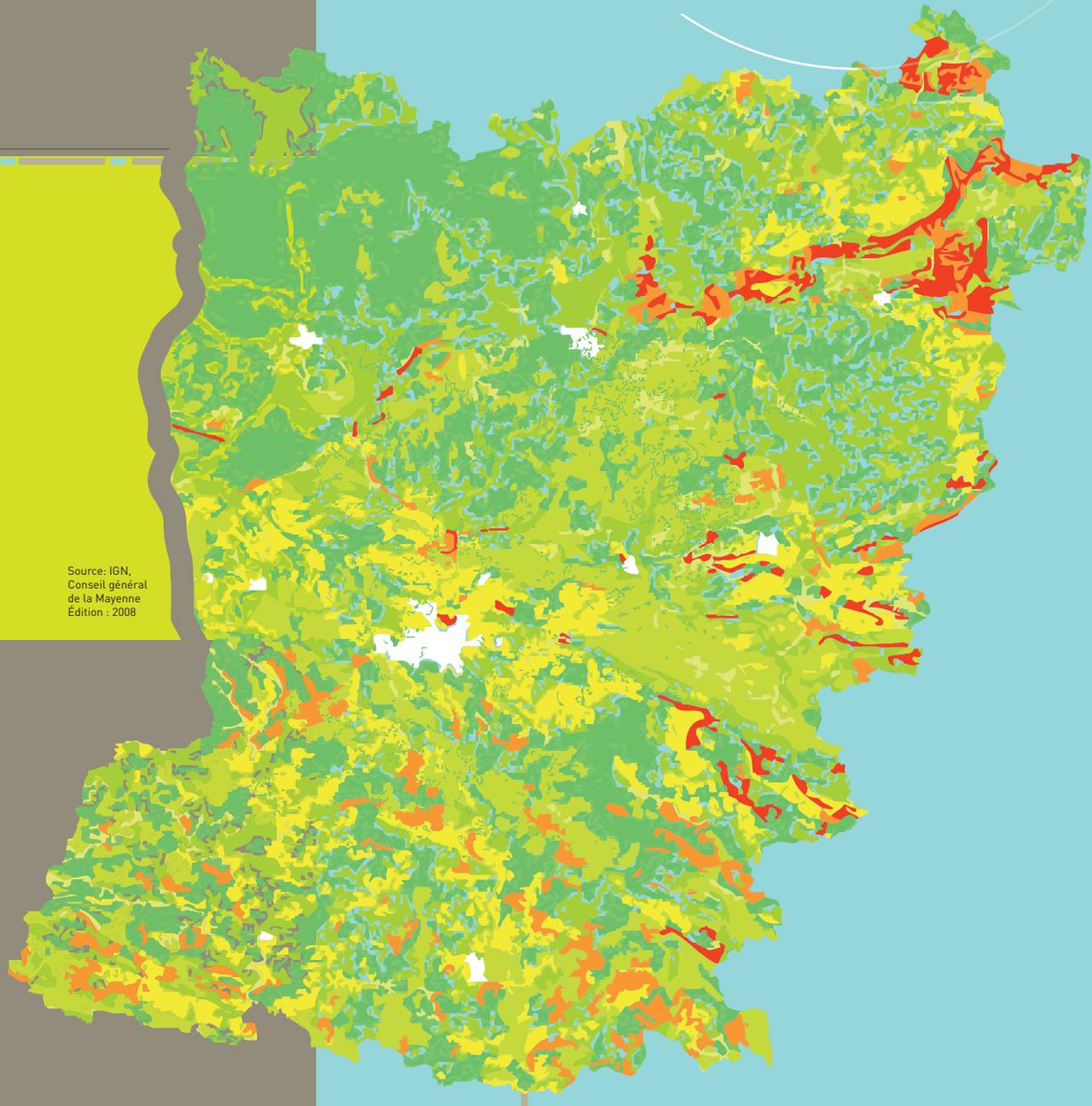
Les cultures principales du département ont été regroupées en deux catégories :

- les fourrages qui comprennent les prairies et le maïs ;
- les céréales qui comprennent les céréales proprement dites et les oléoprotéagineux.

	FOURRAGES	CÉRÉALES
■	Fort	Fort
■	Bon	Bon
■	Bon	Moyen
■	Bon	Faible
■	Moyen	Bon
■	Moyen	Moyen
■	Faible	Faible

Potentiel des cultures

L'agriculture : un enjeu stratégique et une activité économique à part entière



Source: IGN,
Conseil général
de la Mayenne
Édition : 2008

L'espace agricole un élément identitaire, garant d'une préservation de la biodiversité

Occupant près de 80 % du territoire, l'agriculture façonne et gère des paysages variés constitutifs de l'identité mayennaise. L'agriculture contribue également à préserver les éléments fixes du paysage et les continuités écologiques tels que les prairies naturelles, les haies bocagères, les zones humides, les mares, qui sont autant de réservoirs de biodiversité rendant de nombreux services à la société : régulation et filtration des eaux, stockage de carbone, production de biomasse, construction des paysages.



La compétition avec d'autres activités pour l'usage des sols

Les activités économiques et commerciales et les infrastructures de communication

La création d'infrastructures de communication, d'équipements socio-culturels ainsi que le développement des secteurs secondaire et tertiaire demeurent une nécessité pour préserver la compétitivité et l'attractivité du territoire. Également consommateurs d'espaces au regard des autres projets d'équipement, ces aménagements doivent aussi être exemplaires en terme d'impact environnemental sur le territoire.

Le développement de l'habitat

Pour répondre au besoin en logements de la population mayennaise indépendamment de sa croissance démographique, près de 1 000 logements doivent être construits ou réhabilités annuellement depuis 1999. Cette situation s'explique par la diminution de la taille moyenne du foyer qui rend nécessaire une disponibilité plus grande du parc de logements pour un même niveau de population. Face à cette évolution sociétale (décohabitation, familles mono-parentales ou recomposées, allongement de la durée de la vie...), l'artificialisation d'espaces agricoles se poursuivra si le modèle de développement urbain actuel subsiste.



La compétition avec d'autres activités pour l'usage des sols



En effet, la généralisation du modèle pavillonnaire de la maison individuelle au centre d'une grande parcelle a provoqué les extensions de lotissements que connaissent la plupart des communes périurbaines ou même rurales. A contrario, l'optimisation de l'espace urbain existant, le renouvellement urbain constituant à "refaire la ville sur la ville" (rénovation, réhabilitation, démolition/reconstruction) mais aussi le développement de formes urbaines plus économes en espace tout en demeurant agréables à vivre, contribueraient à contenir l'artificialisation des espaces agricoles.

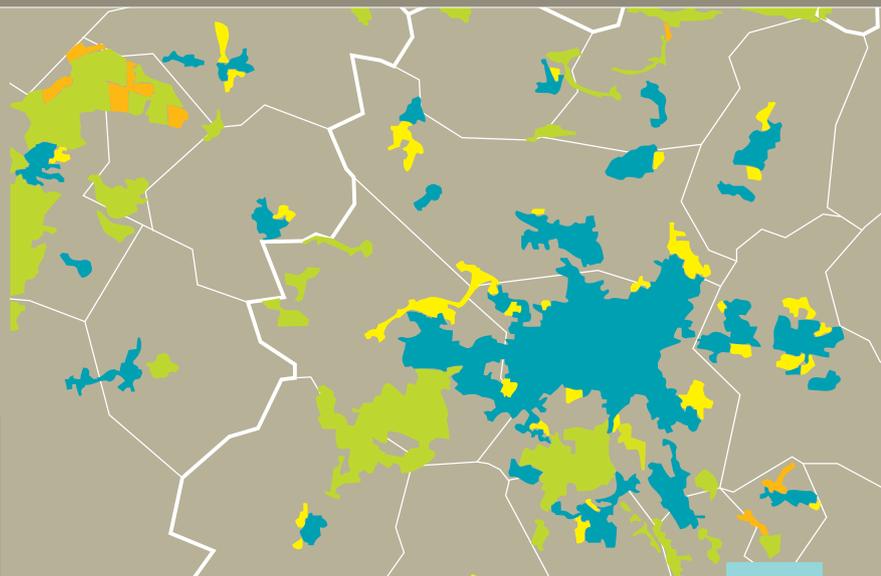
Par la localisation géographique des extensions urbaines, certaines formes de développement urbain remettent en cause la pérennité de l'activité agricole. En effet, elles peuvent provoquer des ruptures d'ensembles homogènes et l'isolement de certaines parties de l'espace agricole.

La carte ci-dessous souligne (en jaune) l'artificialisation des sols dans la région de Laval sur une décennie. Elle montre des zones agricoles enclavées par des extensions ou des routes, qui sont autant de coupures néfastes à l'activité agricole.

■ L'évolution de l'occupation des sols de 1990-2000 – Agglomération lavalloise

Par ailleurs, le mitage de l'espace agricole, en tant qu'apparition d'habitations éparpillées dans l'espace rural, provoque des perturbations pour l'activité agricole. En effet, il crée des distances de recul sous forme de zones tampons autour des habitations, à l'intérieur desquelles, l'activité agricole est contrainte (interdiction d'épandage d'effluents d'élevages et de construction de bâtiments agricoles). Le mitage peut être causé par des constructions nouvelles, par exemple dans des hameaux résidentiels, ou par la transformation d'anciens sièges d'exploitation en habitation.

- Zones agricoles passées en territoire naturel
- Zones agricoles passées en territoire urbain
- Territoires agricoles
- Territoires naturels
- Territoires urbains



Source : IFEN
Corine Land Cover
[1990 - 2000]

Comment concilier les différents usages ?

La conciliation entre les différents usages de l'espace est la vocation majeure de cette charte.

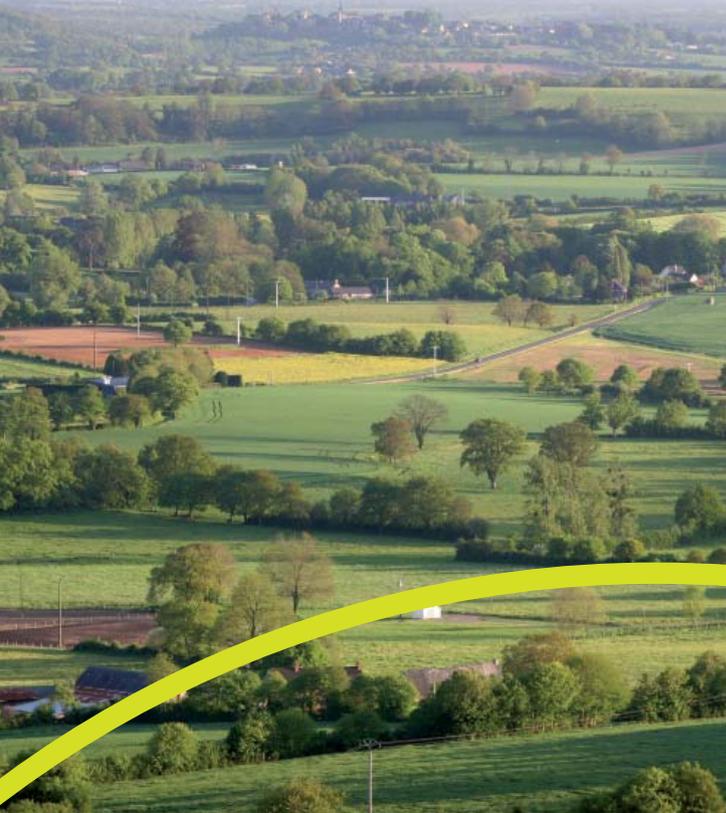
Celle-ci se base sur des principes fondamentaux :

- une utilisation équilibrée et économe de l'espace ;
- une reconnaissance de l'activité agricole en tant qu'activité économique à part entière ;
- la recherche permanente d'une bonne cohabitation entre les différents usagers du territoire.

Le premier principe exige la conception de projets d'aménagements soucieux de l'économie de l'espace, dans un esprit de développement durable.

Le second principe suppose quant à lui une connaissance précise du fonctionnement de l'agriculture dans les territoires afin de tenter de limiter l'impact des aménagements sur l'activité agricole.





Comment concilier les différents usages ?

Enfin, le troisième principe amène à conduire une concertation entre les différents acteurs, notamment entre ceux de l'aménagement et les agriculteurs.

Trois types de projets sont abordés dans ce document : les projets de construction, les projets globaux d'urbanisation, et les projets d'infrastructures linéaires de communication.

